

Décret statuant que les membres des comités de Salut public et de Sûreté générale ne seront envoyés en mission qu'un mois après leur sortie du comité, lors de la séance du 8 frimaire an III (28 novembre 1794)

Jean-Baptiste Clauzel

Citer ce document / Cite this document :

Clauzel Jean-Baptiste. Décret statuant que les membres des comités de Salut public et de Sûreté générale ne seront envoyés en mission qu'un mois après leur sortie du comité, lors de la séance du 8 frimaire an III (28 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CII - Du 1er au 12 frimaire An III (21 novembre au 2 décembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2012. p. 293;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2012_num_102_1_19867_t1_0293_0000_2

Fichier pdf généré le 15/07/2019

Tellier se rendra dans les départements de Rhône-et-Loire, Saône-et-Loire, de l'Ain et de l'Isère (80).

Le susdit rapporteur [CLAUZEL] dudit comité de Sûreté générale avait proposé la nomination du représentant du peuple Thuriot, pour aller avec le représentant du peuple Tellier dans lesdits départements de Rhône-et-Loire, Saône-et-Loire, de l'Ain et de l'Isère.

Une discussion s'est élevée à ce sujet; plusieurs membres ont soutenu que Thuriot étant encore membre du comité de Salut public, ne devoit ni ne pouvoit être envoyé en mission. Sur ces débats, le décret qui suit a été rendu :

« La Convention nationale décrète qu'à l'avenir aucun membre des comités de Salut public et de Sûreté générale ne pourra être envoyé en mission qu'un mois après qu'il sera sorti du comité dont il étoit membre. » (81).

39

Le rapporteur [RICHARD au nom] du comité de Salut public obtient la parole; il donne lecture d'une lettre du représentant du peuple près l'armée des Pyrénées-Orientales, qui annonce que les Espagnols sont en pleine déroute, qu'on ne leur donne guère le temps de se rallier; que des redoutes, des batteries sans nombre garnies d'une artillerie formidable, ont été emportées à la baïonnette; que l'ennemi a abandonné tous ses camps, son artillerie et ses équipages, et qu'il y a au moins des tentes pour cinquante mille hommes.

La Convention nationale, sur le rapport de son comité de Salut public, décrète que l'armée des Pyrénées-Orientales ne cesse de bien mériter de la patrie.

Les nouvelles officielles lues aujourd'hui à la Convention nationale seront insérées au bulletin et envoyées à toutes les armées de la République (82).

RICHARD : Nous vous avons annoncé, il y a deux jours, que l'armée des Pyrénées-Orientales avait attaqué les Espagnols dans un poste avantageux; ils ont opposé au courage des républicains une nombreuse artillerie; mais ils ont fui devant nos baïonnettes, et toute l'artillerie est restée entre nos mains. (*Vifs applaudissements.*)

(80) *Moniteur*, XXII, 619-620. *Rép.*, n° 69 et n° 70; *Débats*, n° 796, 973-975; *Ann. Patr.*, n° 697; *C. Eg.*, n° 831; *F. de la Républ.*, n° 69; *J. Fr.*, n° 794; *Gazette Fr.*, n° 1061; *M.U.*, n° 1356; *J. Univ.*, n° 1829; *Mess. Soir*, n° 832; *Ann. R.F.*, n° 68.

(81) *P.-V.*, L, 165. C 327 (1), pl. 1432, p. 33 indique que la formule « les membres des comités de gouvernement » a été rayée et remplacée par « de Salut public et de Sûreté générale ».

(82) *P.-V.*, L, 165-166. C 327 (1), pl. 1432, p. 34. Richard rapporteur selon C*II, 21.

[*Les représentants du peuple près l'armée des Pyrénées-Orientales à la Convention nationale, La Jonquière, le 30 brumaire an III*] (83)

Citoyens collègues, bataille et victoire complète.

Dans la journée du 27, la division de droite, commandée par le général Augereau, s'était emparée de tous les camps de gauche de l'armée espagnole, ainsi que je vous l'ai écrit le 28; aujourd'hui nous tenons le reste; les Espagnols sont en pleine déroute, et nous ne leur donnerons guère le temps de se rallier.

Des redoutes, des batteries sans nombre, garnies d'une artillerie formidable, ont été emportées à la baïonnette, et la plupart sans tirer un coup de fusil; l'ennemi a résisté d'abord avec opiniâtreté; mais enfin, après quatre heures de combat, il s'est vu forcé de céder à la valeur des républicains; il nous a abandonné tous ses camps, son artillerie et ses équipages. Il y a au moins des tentes pour cinquante mille hommes; nous ignorons le nombre des bouches à feu et autre effets qu'il nous laisse; le combat vient de finir, et nous n'avons pas encore eu le temps de compter, mais nous avons tout.

Les républicains ont fait un carnage terrible. Demain, nous vous ferons connaître les détails, et en même temps nous frapperons de nouveaux coups sur ceux de nos ennemis qui n'auraient pas eu la prudence de fuir assez loin de nous.

Soldats, officiers, généraux, tous se sont battus avec une intrépidité incroyable. En vous faisant parvenir les détails, nous tâcherons de vous faire connaître les principaux traits par lesquels on se sera distingué, et ceux qui en sont les auteurs.

Salut et fraternité.

Signé, VIDAL, DELBREL.

La Convention nationale, sur le rapport de son comité de Salut public, décrète que l'armée des Pyrénées-Orientales ne cesse de bien mériter de la patrie.

Les nouvelles officielle lues aujourd'hui à la Convention nationale, seront insérées au bulletin, et envoyées à toutes les armées de la République (84).

40

Un secrétaire donne lecture d'une lettre de l'accusateur public, qui annonce que le tribunal criminel du département de Paris vient de juger le procès du ci-devant comité

(83) *Moniteur*, XXII, 620. *Bull.*, 8 frim.; *Débats*, n° 796, 975-976; *Ann. Patr.*, n° 697; *F. de la Républ.*, n° 69; *J. Fr.*, n° 794; *Gazette Fr.*, n° 1061; *M.U.*, n° 1356, 1357; *Mess. Soir*, n° 832; *Ann. R.F.*, n° 68.

(84) *Bull.*, 8 frim. *Rép.*, n° 69; *Moniteur*, XXII, 620; *Débats*, n° 796, 975; *Ann. Patr.*, n° 697; *C. Eg.*, n° 832; *F. de la Républ.*, n° 69; *J. Fr.*, n° 794; *Mess. Soir*, n° 832; *Ann. R.F.*, n° 68; *J. Perlet*, n° 795.